



DOSSIER D'INSCRIPTION FOYER DES JEUNES

Année 20 . .

Date d'inscription :/...../.....

JEUNE A INSCRIRE

Nom : Adresse :
 Prénom :
 Date de naissance : / / Code postal :
 Sexe : Féminin ... Masculin ... Ville :
 Classe :
 Téléphone :
 Numéro allocataire CAF :

COMPOSITION DU FOYER/PERSONNES HABITANT AVEC LE JEUNE

Situation familiale

Marié(e) Union Libre Divorcé(e) Célibataire Veuf(ve) Pacsé(e)

Parent ou représentant(e) 1

Madame Monsieur Famille d'accueil

Nom :

Prénom :

Tél. domicile :

Tél. portable personnel :

Courriel :

Autre régime (précisez) :

Parent ou représentant(e) 2

Madame Monsieur Famille d'accueil

Nom :

Prénom :

Tél. domicile :

Tél. portable personnel :

Courriel :

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM / PRENOM	LIEN DE PARENTE	TELEPHONE



Votre enfant présente-t-il des problèmes de santé ? OUI NON

Si oui le(s)quel(s) :



Cocher la case correspondante

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant les activités ou séjours organisés par le Service Enfance Jeunesse. Elle évite de vous démunir de son carnet de santé.

1-VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

Vaccins obligatoires	Oui	non	Date du dernier rappel	Vaccins recommandés	dates
Diptérie				Coqueluche	
Tétanos				Hépatie B	
Poliomyélite				Rubéole-oreillons-rougeole	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou tétra coq				BCG	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

Attention le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication

2- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR :

Suit-il un traitement médical ? oui non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants

(boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES ALLERGIES ET LES MALADIES SUIVANTES ?

ALLERGIES : ASTHME oui non

ALIMENTAIRES oui non

MEDICAMENTEUSES oui non

AUTRES (animaux, plantes, pollen) oui non

Si oui, précisez la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir (si automédication le signaler).

Le mineur présente-t-il un problème de santé particulier qui nécessite la transmission d'informations médicales (informations sous pli cacheté), des précautions à prendre et des éventuels soins à apporter ? oui non

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ? (entourez la réponse)

Rubéole oui / non	Varicelle oui / non	Angine oui / non	Rhumatisme Articulaire aigu oui / non	Scarlatine oui / non
Coqueluche oui / non	Otite oui / non	Rougeole oui / non	Oreillons oui / non	

3- RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

Port de lunettes, de lentilles, d'appareils dentaires ou auditifs, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne ou journalière :

4- RESPONSABLE DU MINEUR :

NOM : PRENOM :

TEL DOMICILE : TEL. TRAVAIL : TEL PORTABLE :

NOM et TEL. du MEDECIN TRAITANT (facultatif) :

N° Sécurité Sociale (dont dépend l'enfant): (Obligatoire)

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

J'autorise le responsable de l'activité à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature du responsable légal :



REGLEMENT INTERIEUR 2019 DU FOYER DES JEUNES

L'accès :

- ✓ Etre agé(e) de 11 à 17 ans
- ✓ Avoir déposé un dossier complet d'inscription, valable 1 an
- ✓ Régler la cotisation de 12 euros par an
- ✓ Les jeunes sont sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement à partir du moment où ils franchissent la porte du foyer. Le principe de fonctionnement du foyer est en « entrée/sortie libres ». Par conséquent, l'équipe d'encadrement est déchargée de responsabilité dès que le jeune sort du foyer, et même si cela se produit plusieurs fois par jour. Il en est de même au retour des sorties à l'extérieur.

Règles de vie foyer/sorties :

- ✓ Etre poli avec tous (pas de gros mots, pas d'injures verbales)
- ✓ Se respecter les uns les autres (jeunes, familles, animateurs, intervenants extérieurs)
- ✓ Respecter l'ensemble du matériel et des locaux (ranger avant son départ, en fin d'activité)
- ✓ Respecter le voisinage (ne pas crier lors de soirée)
- ✓ Avoir une tenue correcte et adaptée
- ✓ Aucun comportement violent (physique, verbal ou moral) ne sera toléré.
- ✓ Conformément aux dispositions relatives aux Accueils Collectifs de Mineurs, la consommation ou la détention de tabac, d'alcool et de substances illicites est formellement interdite.

Sur les ordinateurs et le réseau wifi de l'espace jeune :

- ✓ De façon non exhaustive, est formellement interdite la consultation de sites pornographiques, violents, racistes, ou concernant des pratiques illégales.
- ✓ La pratique du « Chat », réseaux sociaux, jeux en ligne et téléchargements sont interdits.
- ✓ **Se référer à la charte informatique sur les bonnes et mauvaises pratiques en matière d'internet.**

Activités / Sorties :

- ✓ Sauf exception, les activités au foyer sont gratuites. Elles sont en accès libre, dans la limite des places disponibles.
- ✓ Pour les sorties, les jeunes ont à leur disposition une fiche de vœux. L'équipe d'animation se charge de répartir équitablement les sorties en tenant compte du nombre de sorties par jeune et de leur participation éventuelle sur la même sortie lors des précédentes vacances.
- ✓ Les tarifs des activités sont votés en conseil municipal. Se référer au tableau en annexe 1. Le paiement doit s'effectuer avant la sortie.
- ✓ Toute annulation de sortie moins de 48h avant celle-ci, entrainera le paiement de 50% du montant de la sortie (sauf en cas de présentation d'un certificat médical).

Actions citoyennes et locales :

- ✓ Afin de compléter son action éducative, l'équipe d'encadrement proposera tout au long de l'année des actions citoyennes. En effet, le foyer a aussi pour mission de mettre en place des actions collectives pour que les jeunes s'engagent, apprennent à monter des projets, collaborent et s'entraident pour un objectif commun.
- ✓ La participation régulière des jeunes aux actions citoyennes leur permettra de cumuler des « points ». La « charte actions citoyennes » (cf annexe 2) précisera annuellement les modalités d'utilisation des points cumulés.

ATTENTION :

A savoir, tout manquement au règlement pourra entrainer des sanctions. L'équipe du service jeunesse et l'équipe d'animation se réservent le droit de priver le jeune d'activité, de sortie ou d'accès au foyer (une journée au minimum selon la gravité). Les sanctions peuvent prendre effet immédiatement.

Signature du jeune, précédée par la mention « lu et approuvé »	Signature d'un représentant légal, précédée par la mention « lu et approuvé »
---	--

AUTORISATION PARENTALES

JE SOUSSIGNE(E) Mme / M. :

RESPONSABLE LEGAL de : Père Mère Tuteur

AUTORISE

N'AUTORISE PAS

1. Le service jeunesse à le (la) photographier ou à le (la) filmer durant l'année, à utiliser ces supports dans le cadre pédagogique, sous la forme de journal, affiche, publicité et site Internet communal.

AUTORISE

N'AUTORISE PAS

2. Les interventions chirurgicales d'urgence éventuellement nécessaires

PIECES A FOURNIR

- Justificatif domicile
- Photocopie livret de famille
- Photocopie recto verso de la carte d'identité du mineur
- Photocopie carnet de vaccination
- Photo d'identité récente
- Assurance scolaire et extrascolaire
- Fiche sanitaire de liaison
- Fiche d'autorisation parentale
- Attestation de Quotient familial CAF ou Avis d'impôt sur le revenu
- Attestation d'aptitude à la pratique des activités nautiques

Je soussigné(e) : **NOM :**

Prénom :

Déclare l'exactitude des renseignements fournis

Signatures des responsables légaux

Signature du jeune

A Puget-Ville, le

ATTESTATION D'APTITUDE A LA PRATIQUE D'ACTIVITES AQUATIQUES ET NAUTIQUES DANS LES CENTRES DE VACANCES

La pratique du Canoë kayak et activités assimilées, du canyoning, de la nage en eau vive, du radeau et activités de navigation assimilées, du surf, ou de la voile est subordonnée à la fourniture de cette attestation de réussite au test préalable. (En Application de l'Article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012).

Cette attestation peut être remplacée par une attestation de réussite au test commun aux fédérations ayant la natation en partage répondant au moins aux exigences définies pour ce test. *

TEST réalisé à :le.....

J'atteste de l'aptitude du mineur, NOM : Prénom :,

A effectuer un saut dans l'eau,

A réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes,

A réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes,

A nager sur le ventre pendant vingt mètres,

A franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant,

Observation(1) : sans brassière avec brassière

Signataire : Nom : Prénom : qualité (2) :

Coordonnées (N° de carte professionnelle)

Signature

* sauv'nage utilitaire

(1) Indiquer éventuellement la nécessité de l'utilisation d'une brassière de sécurité (autorisée uniquement pour le canoë-kayak).

(2) Sont habilités à signer : Les titulaires du titre de maître nageur sauveteur (M.N.S., B.E.E.S.A.N) ou du Brevet national de sécurité aquatique (B.N.S.S.A.) ou du Brevet d'état d'éducateur sportif (B.E.E.S.) dans l'activité considérée.

1. Certificat médical de non contre-indication la pratique des activités SUBAQUATIQUES et à la pratique de l'activité « PALMES, MASQUE, TUBA »

Je soussigné DOCTEUR EN MEDECINE, certifie que l'état de santé de l'enfant :

NOM..... PRENOM..... AGE..... NE LE :

ADRESSE.....

Ne présente pas de contre-indication à la pratique de loisir de la plongée sous-marine en autonomie (avec bouteille/en apnée) et à la pratique de l'activité « palmes, masque, tuba », dans les conditions réglementaires*

Ceci, dans la mesure d'une anamnèse, d'un examen clinique (et d'éventuels examens para cliniques complémentaires).

Certificat effectué à la demande de la personne responsable de l'enfant. Selon ses dires. Remis en main propre pour faire savoir et valoir, En considérant qu'elle prend l'entière responsabilité des conséquences de déclarations erronées ou d'omission.

A....., Le.....

Le représentant légal, NOM..... Prénom.....

Signature précédée par la mention « lu et approuvé »

Le médecin, NOM..... Prénom.....

Signature précédée par la mention « lu et approuvé »

*au regard de la liste des contre-indications à la pratique de la plongée sous-marine établie par la commission médicale de la FFESSM. Attention dans certains cas il est nécessaire que ce certificat soit établi par un spécialiste (asthme par exemple)

2. Autorisation parentale spécifique aux activités subaquatiques et à l'activité « palmes, masque, tuba »

Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant....., ayant pris connaissance des conditions de déroulement du séjour de vacances auquel il va participer du au Et en particulier des activités subaquatiques (initiation à la plongée en bouteille, plongée avec palmes, masque, tuba) autorise mon enfant à pratiquer cette activité, dans le cadre réglementaire, après obtention du certificat médical de non contre-indication dûment établi ci-dessus.

A..... Le.....

Le responsable de l'enfant

Signature

ANNEXE 1 _ TARIF ACTIVITES FOYER DES JEUNES AU 5 AVRIL 2018

COUT DES ACTIVITES INFERIEURES A 16 € / PART FIXE DE 30 %

Cout de L'activité	1 €	2 €	3 €	4 €	5 €	6 €	7 €	8 €	9 €	10 €	11 €	12 €	13 €	14 €	15 €
Participation des familles	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,20 €	1,50 €	1,80 €	2,10 €	2,40 €	2,70 €	3,00 €	3,30 €	3,60 €	3,90 €	4,20 €	4,50 €

COUT DES ACTIVITES SUPERIEURES A 15 € / CALCUL AU QF et PLAFONNE A 70 % du coût de l'activité

Cout de L'activité	16 €	17 €	18 €	19 €	20 €	21 €	22 €	23 €	24 €	25 €	26 €	27 €	28 €	29 €	30 €
Voir le tableau ci dessous en fonction de votre QF															
Plafond à 70 %	11,20 €	11,90 €	12,60 €	13,30 €	14,00 €	14,70 €	15,40 €	16,10 €	16,80 €	17,50 €	18,20 €	18,90 €	19,60 €	20,00 €	20,00 €

BAREME PROPOSE EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL (données de 2015)

Activité à la journée	QF de 0 à 100	QF de 101 à 200	QF de 201 à 300	QF de 301 à 400	QF de 401 à 500	QF de 501 à 600	QF de 601 à 700	QF de 701 à 800	QF de 801 à 900	QF de 901 à 1000
	1,00 €	2,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €
	QF de 1001 à 1100	QF de 1101 à 1200	QF de 1201 à 1300	QF de 1301 à 1400	QF de 1401 à 1500	QF de 1501 à 1600	QF de 1601 à 1700	QF de 1701 à 1800	QF de 1801 à 1900	QF de 1901 à 2000
	10,00 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €	16,00 €	17,00 €	18,00 €	19,00 €
	QF de 2001 à 2100	QF de 2101 à 2200	QF de 2201 à 2300	QF de 2301 à 2400	QF de 2401 à 2500	QF de 2501 à 2600	QF de 2601 à 2700	QF de 2701 à 2800	QF de 2801 à 2900	QF de 2901 à 3000
20,00 €	21,00 €	22,00 €	23,00 €	24,00 €	25,00 €	26,00 €	27,00 €	28,00 €	29,00 €	
Mini séjour (4 JOURS/3 NUITS)	Prix du séjour en euros	QF de 0 à 501	QF de 501 à 600	QF de 601 à 900	QF de 901 à 1200	QF de 1201 à 1500	QF de 1501 à 1800	QF de 1801 à 2100	QF supérieur à 2101	Prix de revient pour la famille en fonction de l'activité et du QF
	De 00 à 200	20,00 €	25,00 €	35,00 €	50,00 €	70,00 €	75,00 €	90,00 €	150,00 €	
	De 201 à 400	30,00 €	35,00 €	45,00 €	70,00 €	85,00 €	115,00 €	130,00 €	170,00 €	
	De 401 à 600	35,00 €	40,00 €	50,00 €	80,00 €	100,00 €	130,00 €	150,00 €	200,00 €	
Abonnement forfaitaire annuel: accès libre au foyer des jeunes										
12,00 euros										



L'espace informatique du foyer des jeunes est un lieu de recherche ou de détente. Internet est un moyen de communication formidable, c'est une mine d'informations sur tout et n'importe quoi, un accès illimité à beaucoup de choses ! **Malheureusement nous ne sommes pas les seuls à le savoir et certaines personnes malveillantes profitent de notre insouciance à des fins dangereuses, alors méfiance ...**

Nous vous conseillons fortement :

- Ne donne pas des informations personnelles (nom/âge/adresse...)
- Ne donne aucune information personnelle : numéro de portable...
- N'envoie aucune photo de toi, on pourrait l'utiliser à mauvais escient
- N'accepte jamais un rendez-vous sans en avoir informé tes parents
- Sur le net il est facile de dire/faire n'importe quoi, ne crois pas tout ce que tu vois!
- Si quelque chose te dérange (images/propos...) quitte le site ou averti ton animateur

SONT INTERDITS

- ⊗ **Les sites dits « chocs » : violence, pornographie, racisme ou portant atteinte à votre intégrité morale et tous sites interdits au - de 18 ans**
- ⊗ **Les sites de jeu, de tchat et réseaux sociaux**
- ⊗ **Les téléchargements de logiciels, de musiques ou des films**

CHARTRE ACTIONS CITOYENNES 2019



3 termes pour appuyer notre démarche :

- ✓ **Civilité** : respect, à la fois à l'égard des autres citoyens, mais aussi à l'égard des bâtiments et lieux de l'espace public.
- ✓ **Civisme** : comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique. C'est agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.
- ✓ **Solidarité** : attitude d'ouverture aux autres et à venir en aide aux autres directement ou par le biais d'actions solidaires.

Le foyer a une mission éducative auprès des jeunes Pugétois. Pour cela l'équipe d'encadrement propose des activités dans et en dehors de son local, par le biais d'animations ou de prestations avec des partenaires extérieurs. L'augmentation de la fréquentation du foyer atteste que les activités prestataires correspondent aux attentes des jeunes, cependant ces activités payantes ne peuvent répondre à elles seules aux objectifs éducatifs.

Des actions citoyennes et/ou locales vont donc être mises en place les mercredis et pendant les vacances scolaires, ci-dessous quelques exemples :

- ✓ Entretien et bricolage au foyer des jeunes
- ✓ Création d'un potager
- ✓ Aide à l'organisation de manifestations festives communales
- ✓ Assister à des actions de sensibilisation : prévention routière, alcool, tabac, drogues...

Conditions de participation et d'utilisation « des points citoyens » 2019

- ✓ Chaque jeune qui participe à une action citoyenne obtiendra un point. En fin d'année ou pendant les vacances de la Toussaint, les jeunes qui auront cumulé le plus de points, pourront participer gratuitement à une journée d'activités qui leur sera entièrement consacrée.
- ✓ Le nombre de places pour cette journée sera de 6 au minimum. Si dans les 6 premiers jeunes au cumul de points, il y a des absents pour cette journée, le 7^{ème} sera pris et ainsi de suite. Une fois cette sortie effectuée, les compteurs de tous sont remis à zéro.

Signature des parents :

Signature du jeune: